

**L'an deux mille dix-sept, le six septembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	11 + 1	12
Total des voix : 12		

**Etaient présents :**

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATTISTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
24/08/2017

**Ont donné pouvoir :**

**Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAURE

Délibération n°  
DEL17\_09\_B8\_01

**Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Agence Française de la Biodiversité**  
**Atlas de la biodiversité du Parc naturel régional du Verdon**

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour financer 500 ABC (atlas communaux de la biodiversité) à l'horizon 2019.

Considérant l'intérêt pour le Parc du Verdon de poursuivre l'action initiée sur plusieurs communes déjà depuis 5 ans, par la réalisation de deux inventaires citoyens de la biodiversité sur une période de 2 ans (2018 et 2019), un inventaire étant réalisé respectivement chaque année sur une commune différente. La commune de La Martre, commune montagnarde de 210 habitants située dans le Haut Var, a d'ores et déjà délibéré pour bénéficier de la démarche en 2018.

**Coût total HT sur 2 ans: ..... 45 202 €**

Agence Française de la Biodiversité (73,18%) : .....33 082 €

Autofinancement : .....12 120 €

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- décident de déposer une candidature pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'Agence Française de la Biodiversité pour le financement des atlas communaux de la biodiversité
- approuvent l'opération présentée et son plan de financement
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers identifiés dans le plan de financement
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

Le Président  
**Bernard CLAP**



DEPARTEMENT DES ALPES  
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
06/09/2017

**L'an deux mille dix-sept, le six septembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	11 + 1	12
Total des voix : 12		

**Etaient présents :**

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATTISTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
24/08/2017

**Ont donné pouvoir :**

**Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAURE

Délibération n°  
DEL17\_09\_B8\_02

**Elaboration du partenariat du Parc avec ses villes portes : l'exemple de Draguignan**  
**« Le Verdon s'affiche dans ses villes portes » - Modification du plan de financement**

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon ;

La relation entre territoires ruraux et urbains a connu des évolutions diverses au cours de l'histoire. Les recompositions territoriales liées aux réformes administratives, à l'évolution des déplacements ou aux changements de pratiques économiques et culturelles des habitants viennent écrire une nouvelle page dans cette longue histoire.

Ainsi le Verdon, territoire devenu attractif notamment en termes touristiques se doit de réinventer la nature des relations qu'il a toujours entretenues avec les villes de Draguignan, Digne-les-Bains et Manosque.... S'appuyant sur des expériences menées par d'autres parcs naturels régionaux ayant abouti à des partenariats avec leurs villes portes, un premier travail avec les villes de Draguignan et Digne ont permis d'identifier des premières actions d'échanges culturels et économiques qui permettraient de conforter les liens entre populations et acteurs socio-économiques. Il est ainsi proposé de :

- animer un cycle d'échanges entre associations culturelles dans le but de produire, avec le soutien de l'association Pays et Gens du Verdon, une revue de la collection Verdons qui valoriserait les échanges entre les deux territoires. Une exposition et une conférence viendraient compléter l'action.
- organiser un événementiel de valorisation et de promotion du Verdon, de ses patrimoines et de ses produits et services en direction des populations de Draguignan

Considérant le plan de financement modifié suivant :

**Coût total TTC :** .....**12 500 €**  
Région :.....10 000 €  
Autofinancement Parc du Verdon .....2 500 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le



L'an deux mille dix-sept, le six septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	11 + 1	12
Total des voix : 12		

**Etaients présents :**

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
24/08/2017

**Ont donné pouvoir :**

**Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAURE

Délibération n°  
DEL17\_09\_B8\_03

**Renouvellement de la DIG sur le bassin versant du Verdon**  
**Modification du plan de financement**

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon  
Vu le contrat Rivière pour la période 2016-2022

La déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre des travaux d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Verdon est arrivée à son terme en janvier 2017.

Les acteurs du bassin souhaitent pérenniser les travaux d'entretien. Un renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général doit donc être réalisé.

Le dossier de DIG nécessitera éventuellement des inventaires naturalistes complémentaires, en fonction des besoins, qui feront le cas échéant l'objet d'un dossier de demande de subvention ultérieur.

Considérant le plan de financement modifié suivant:

<b>Coût total TTC :</b> .....	<b>60 000 €</b>	
Agence de l'eau (50 %) : .....	30 000 €	
Conseil départemental 04(16.67 %) : .....	10 000 €	
EDF (8.53 %) : .....	5 116 €	
Autofinancement partagé (24.81 %) : .....	14 884 €	dont :
PNR Verdon (14.94 %) : .....	8 967 €	
Communauté d'agglomération dracénoise (0,13 %) : .....	80 €	
Communauté de communes Provence Verdon (0,31 %) : .....	187 €	
SIVU d'entretien des berges du Verdon (7,76 %) : .....	4 656 €	
Commune de Andon (0,41 %) : .....	245 €	
Commune de Séranon (0,47 %) : .....	285 €	
Commune de Valderoure (0,77 %) : .....	464 €	

La Métropole Aix-Marseille-Provence, dont la participation est minime, n'est pas sollicitée.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer une convention avec chacune des intercommunalités ainsi que tout avenant qui s'avèrerait nécessaire,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU  
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON  
Le Président  
**Bernard CLAP**

**L'an deux mille dix-sept, le six septembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	11 +	12
Total des voix : 12		

**Étaient présents :**11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
24/08/2017

**Ont donné pouvoir :****Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAUREDélibération n°  
DEL17\_09\_B8\_04

**Poste de chargé de projet organisation GEMAPI**  
**Actualisation du plan de financement pour la période du 14/11/2016 au 31/12/2017**

Vu la délibération du Bureau en date du 4 juillet 2016 portant sur le poste de chargé de projet Organisation GEMAPI pour 3 ans

Considérant la nécessité de modifier ce plan de financement au titre de la première année pour tenir compte de la modificative des intercommunalités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre de la loi NOTRe

Considérant le plan de financement suivant pour la période du 14 novembre 2016 au 31 décembre 2017 :

<b>Coût total TTC :</b> .....	<b>38 419 €</b>	(salaire chargé + frais)
Agence de l'eau :	22 781 €	(65 % du salaire chargé hors frais, à c/ du 15.12.2016)
Autofinancement partagé :	15 638 €	dont :
PNR Verdon :	307 €	(1,96 % de l'autofinancement)
Communauté d'agglomération dracénoise :	1 158 €	(7,4 % de l'autofinancement)
Durance Luberon Verdon Agglomération :	2 869 €	(18,34 % de l'autofinancement)
Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon :	2 657 €	(17 % de l'autofinancement)
Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon :	6 397 €	(40,91 % de l'autofinancement)
Communauté de communes Provence Verdon :	886 €	(5,66 % de l'autofinancement)
Provence Alpes Agglomération :	824 €	(5,27 % de l'autofinancement)
Communauté d'agglomération du pays de Grasse :	540 €	(3,46 % de l'autofinancement)

La communauté de communes du Pays de Fayence, et la Métropole Aix-Marseille-Provence, dont la participation est minime, ne sont pas sollicitées.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer une convention financière avec chacune des intercommunalités sollicitées dans le cadre de plan de financement et tout avenant qui s'avèrerait nécessaire,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour être conformeActe rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

Le Président  
**Bernard CLAP**



L'an deux mille dix-sept, le six septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	11 +	12
Total des voix : 12		

**Étaient présents :**

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
24/08/2017

**Ont donné pouvoir :**

**Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAURE

Délibération n°  
DEL17\_09\_B8\_05

**Etude diagnostic du programme de restauration et d'entretien de la ripisylve des sous bassins de l'Artuby et du Jabron et réalisation d'une programmation 2017-2021**  
**Modification du plan de financement**

Vu la délibération du Bureau en date du 7 juillet 2015 approuvant l'opération d'étude diagnostic du programme de restauration et d'entretien de la ripisylve des sous bassins de l'Artuby et du Jabron et réalisation d'une programmation 2017-2021 modifiée par délibération du 7 juillet 2016 ;

Considérant la nécessité de d'actualiser le plan de financement pour tenir compte du changement des intercommunalités intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre de la Loi NOTRE

Coût total HT : .....	33 250 €
Coût total TTC : .....	39 900 €
Agence de l'eau (50 %) : .....	19 950 €
Région (23 %) : .....	9 043 € (30 % du TTC hors étude d'incidences Natura 2000, montant éligible 30144 €)
PNR Verdon (20 %) : .....	7 980 €
Autofinancement résiduel : .....	2 927 € dont :
Communauté d'agglomération dracénoise : .....	975.68 € (2.44 %)
Communauté de communes lacs et gorges du Verdon : .....	1219.60 € (3.06 %)
Commune de Valderoure : .....	243.92 € (0.61 %)
Commune d'Andon : .....	243.92 € (0.61 %)
Commune de Séranon : .....	243.92 € (0.61 %)

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que cités ci-dessus,
- autorisent le Président à signer des conventions financières avec chacune des intercommunalités citées ci-dessus,
- autorisent le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

Le Président  
**Bernard CLAP**



L'an deux mille dix-sept, le six septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	11 +	12
Total des voix : 12		

**Étaient présents :**11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
24/08/2017

**Ont donné pouvoir :****Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAURE

Délibération n°  
DEL17\_09\_B8\_06

**Conventions de mise à disposition de matériels de visio-conférence**  
**Actualisation des intercommunalités partenaires**

Vu la délibération du Bureau en date du 13 septembre 2016 approuvant la signature de conventions avec les intercommunalités partenaires dans le cadre du projet d'installation d'un système de visio-conférence sur le territoire du parc, à savoir

- la Communauté de communes Artuby Verdon à Comps,
- la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon,
- la Communauté de communes du moyen Verdon,
- la Communauté de communes Provence Verdon.

Considérant la nécessité de modifier cette délibération afin d'actualiser les intercommunalités du fait de leur changement intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre de la Loi NOTRE

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à signer une convention de mise à disposition de matériels de visio-conférence avec chacun des partenaires, à savoir :
- la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon,
- la Communauté de communes Alpes Provence Verdon,
- la Communauté de St Julien le Montagnier et la Communauté de communes Alpes Provence Verdon
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

**Le Président**  
**Bernard CLAP**



L'an deux mille dix-sept, le six septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	11 +	12
Total des voix : 12		

**Étaient présents :**11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATTISTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
24/08/2017

**Ont donné pouvoir :****Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAUREDélibération n°  
DEL17\_09\_B8\_07

**Convention avec la Fédération nationale des parcs  
relative à l'animation groupe loup « interparcs » - 2017**

La Fédération des PNR propose au PNR Verdon de renouveler pour 2017 la convention qui nous lie depuis plusieurs années au sujet de l'animation du groupe « Loup » interParcs.

Cette convention a pour objet d'arrêter les modalités selon lesquelles le PNR du Verdon mettra en œuvre, pour le compte de la Fédération, un certain nombre d'actions sur la thématique du loup.

Cette mission est confiée par le PNR du Verdon à Elsa Barrandon, chargée de projets.

Les actions confiées par la Fédération au PNR du Verdon sont les suivantes :

1. L'animation de la thématique « loup » au sein du groupe de travail « Grands prédateurs », incluant la mise à jour régulière d'un tableau de bord de la situation loup/élevage dans les PNR et des actions mises en œuvre sur les territoires de PNR. Les productions des PNR sur la thématique seront recensées et mises dans le centre de ressources fédéral ;
2. Un appui technique à la représentation des Parcs naturels régionaux au Groupe National Loup (GNL) et le relai des informations du GNL auprès du groupe de travail « Grands prédateurs » ;
3. L'aide à l'élaboration de projets interPNR ;

En contrepartie, la Fédération versera au PNR du Verdon un montant forfaitaire de 2 000 € (deux mille euros) TTC pour indemniser le Parc du Verdon pour la mise à disposition de temps de travail de sa chargée de mission.

En plus du montant forfaitaire, les frais de transport, d'hébergement et de restauration, liés à la mission confiée (notamment à la participation au Groupe National Loup et à des groupes techniques émanant du Groupe National Loup) seront pris en charge par la Fédération.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la convention de partenariat avec la Fédération nationale des parcs naturels régionaux, au titre de 2017, ainsi présentée ;
- Autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
 Suivent les signatures  
 Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
 Après transmission en Préfecture  
 Le  
 et publication le



**L'an deux mille dix-sept, le six septembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	11 +	12
Total des voix : 12		

**Etaient présents :**

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
24/08/2017

**Ont donné pouvoir :**

**Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAURE

Délibération n°  
DEL17\_09\_B8\_08

**Convention de gestion cynégétique sur le Domaine de Valx-Félines**

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Vu la plan de gestion des domaines de Valx et Félines

Suite au refus de l'association de chasse de Moustiers de poursuivre son activité sur le domaine de Valx-Félines et face à la prolifération de certaines espèces sauvages et notamment du sanglier, le comité de suivi du plan de gestion de Valx-Félines a identifié la nécessité d'organiser une nouvelle activité de chasse sur le site.

Pour répondre à ce besoin, un appel à candidature a été lancé au début de l'été et deux candidats se sont manifestés. Des entretiens ont été organisés le 11 juillet et un candidat a été retenu : Nicolas LIONS, chasseur de Moustiers-Sainte-Marie.

Il est donc proposé aux membres du Bureau un projet de convention entre le Conservatoire du Littoral (propriétaire du domaine), le Parc du Verdon (gestionnaire) et Nicolas LIONS (responsable de chasse).

Cette convention prévoit d'attribuer le droit de chasse sur le domaine à Nicolas LIONS qui organisera une équipe de chasseurs autour de lui.

La convention proposée définit les conditions de pratique de la chasse (type de gibier chassable, jours, horaires, circulation...) pour une durée de 3 ans reconductible une fois à la demande du bénéficiaire.

Elle prévoit le paiement d'une redevance annuelle de 260 € par Nicolas LIONS au Parc du Verdon.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la convention de gestion cynégétique sur le domaine de Valx-Félines avec le Conservatoire du littoral et M. Nicolas LIONS, ainsi présentée ;
- Autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'ans susdits  
Suivies des signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

Le Président  
**Bernard CLAP**



L'an deux mille dix-sept, le six septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	11 +	12
Total des voix : 12		

**Etaients présents :**11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
24/08/2017

**Ont donné pouvoir :****Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAURE

Délibération n°  
DEL17\_09\_B8\_09

**Contribution aux actions de Réseau régional des gestionnaires  
d'espaces naturels protégés année 2017**

Depuis sa création en 1985, le Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels protégés de Provence-Alpes-Côte d'Azur (RREN PACA) a évolué et est passé d'une phase de rencontre, de partage et de transfert d'expérience à une phase d'ouverture et de montage de projets collectifs.

Le Réseau, riche de ses 29 membres et d'une expérience humaine et technique accumulée durant ces vingt-huit années est prêt aujourd'hui à mener des projets collectifs fédérateurs et à se lancer dans de nouvelles opérations pour notamment :

- promouvoir une gestion patrimoniale des espaces naturels, via des actions grand public (route de la biodiversité régionale)
- créer des passerelles entre le monde des gestionnaires et le monde économique. (en travaillant sur le développement de mécénat).

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau de délibérer sur la contribution du Parc du Verdon au RREN PACA, qui s'élèverait à 1000 € au titre de l'année 2017 dans le cadre d'une convention avec l'ARPE, animateur du Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces naturels protégés définissant les principes de collaboration entre le RREN PACA et le PNR Verdon.

Où l'exposé du Président,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 :

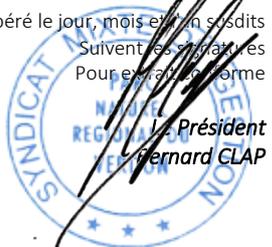
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent la contribution financière du Parc du Verdon au réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés PACA, pour un montant de 1000 € au titre de l'année 2017 ;
- autorisent le Président à signer la convention de collaboration avec l'ARPE ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette opération.

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait en forme

Le Président  
**Bernard CLAP**



**L'an deux mille dix-sept, le six septembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	11 +	12
Total des voix : 12		

**Etaient présents :**

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
24/08/2017

**Ont donné pouvoir :**

**Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAURE

Délibération n°  
DEL17\_09\_B8\_10

**Dépôt de la marque « 1% pour le Verdon » auprès de l'INPI**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Dans le cadre de la démarche de mise en place d'un fonds de soutien permettant de drainer des financements privés pour soutenir les projets de valorisation des patrimoines et notamment l'obtention du label Grand site pour les Gorges du Verdon, il est proposé de déposer une marque « 1% pour le Verdon » à l'INPI.

Cette marque garantira l'utilisation du logo « 1% pour le Verdon » dans le respect du règlement validé par le Bureau en novembre 2016. Le coût est de **292 €** pour 4 classes de services :

- Classe 35 : publicité ; présentation de produits sur tout moyen de communication pour la vente au détail, etc.
- Classe 36 : services de financements, assurances, etc.
- Classe 38 : télécommunication, émissions radiophoniques, émission télévisées, etc.
- Classe 41 : éducation, formation, activités sportives et culturelles, etc.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 ;

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent le dépôt de la marque « 1% pour le Verdon » auprès de l'INPI pour un coût de 292 € ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Le Président  
**Bernard CLAP**



**L'an deux mille dix-sept, le six septembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	11 +	12
Total des voix : 12		

**Etaient présents :**

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
24/08/2017

**Ont donné pouvoir :**

**Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAURE

Délibération n°  
 DEL17\_09\_B8\_11

**TARIFS DE VENTE DES OUVRAGES, OBJETS ET PRODUITS VENDUS  
 PAR LE PARC DU VERDON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la régie de recettes mise en place par délibération du comité syndical en date du 22 mars 199, modifiée par délibération du comité syndical du 9 juillet 2008 ;

Considérant que le comité syndical a, par les délibérations suscitées, chargé le Bureau de prendre toute décision nécessaire au bon fonctionnement de la régie de recettes ;

Le Président propose de rajouter dans les produits vendus par le Parc :

- Le courrier scientifique « Draguignan Verdon, liens d'histoires, liens de cœur »
- Des tee-shirts et des autocollants à l'effigie « VERDON » reprenant les pictogrammes de la charte graphique du Parc du Verdon
- De proposer la vente de lots de 20 pour les cartes de randonnées
- Le livre « vers l'écologie – paroles de paysans » édité par Actes Sud, conçu en partenariat avec les parcs de la région Paca, l'association Geysier et la Fondation de France.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- décident de vendre les produits listés ci-dessous vendus notamment par le biais de la régie de recettes et d'en fixer les prix de vente tel que suit :

	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 10 (prix du lot)
Guide du sentier découverte de Blieux	4,00 €	25,00 €
Guide du sentier botanique d'Esparron de Verdon	4,00 €	25,00 €
Guide du sentier découverte de Chateauneuf les Moustier, à la Palud	4,00 €	/
Guide du Sentier du Lézard au Point Sublime à Rougon	4,00 €	/
Guide de la Route du Gypse, de Riez à St Jurs	4,00 €	/
Guide Sur les Chemins du Patrimoine	5,00 €	30,00 €
Guide « un site, une histoire, Les Salles »	4,00 €	/
Guide découverte « Par les Chemins du Parc du Verdon »	13,60 €	96,70 €

... / ...

	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 10 (prix du lot)
Classeur Lou grand Libre	49,00 €	/
<b>Courrier scientifique « Draguignan-Verdon, liens d'histoires, liens de cœur »</b>	<b>5,00 €</b>	<b>45,00</b>
Aquaguide	15,00 €	/
Découverte des Gorges – A. Collomp	12,20 €	/
Mémoire et paysages du Verdon – Fedensieu / Moulin	22,00 €	150,00 €
Guide Dakota « Balades Nature »	13,49 €	
« Voir Grand » (Panorama des Grands Sites)	9,00 €	/
« Parcs naturels régionaux, une autre vie s'invente ici » (Rustica éditions)	29,50 €	/
« Ecotourisme Provence Alpes Côte d'Azur (éditions petit futé)	9,95 €	/
« Des paysages et des hommes » (éditions Plume de carotte)	29,00 €	/
Ouvrage « semences de Kokopelli »	55,00 €	/
« Verdon d'autres visages » (Biotope éditions)	34,50 €	/
Guide du routard « le train des pignes de Nice à Digne les bains »	5,90 €	/
Fiches Randonnées	0,90 €	5,00 €
Stylo en bois	3,00 €	20,00 €
Porte-clés en bois	3,00 €	20,00 €
Carnet de 10 timbres à l'effigie des parcs naturels régionaux	8,90 €	/
Carte postale	0,50 €	3,50 €
Bouteille de jus de fruits « les vieilles branches du Verdon » 1 l.	3,00 €	/
<b>Tee-shirt « VERDON » (taille adulte)</b>	<b>15,00 €</b>	<b>/</b>
<b>Tee-shirt « VERDON » (taille enfant)</b>	<b>12,00 €</b>	<b>/</b>
<b>Autocollants « VERDON » (pictogrammes charte graphique)</b>	<b>1,50 €</b>	<b>10,00 €</b>

Almanach « ces petits ruisseaux qui font le Verdon »	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 5
<b>En période de souscription (du 22.09.2017 au 15.12.2017)</b>	<b>15 €</b>	<b>/</b>
<b>Hors période de souscription</b>	<b>18 €</b>	<b>75 € (le lot)</b>

Produits marqués « Parc naturel régional du Verdon » :	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 5
Safran – Harmony Guis – 0,25 g	10,00 €	47,50 €
Safran – Guy Mombel – 0,25 g	12,00 €	55,00 €
Safran – Bruno Carron – 0,50 g	16,00 €	70,00 €
Miel – Georges Huet – 250 g	5,00 €	22,50 €
Miel – Pozzoni – 250 g	4,80 €	22,00 €
Plantes aromatiques – Isabelle Ruffo	3,00 €	12,50 €

Produits marqués « Parc naturel régional du Verdon » :	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 3
Vin bio AOP Pierrevert – bouteille de 75 cl	7,00 €	20,00 € (le lot)

	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 50	Prix de vente par lot de 20
Carte « Randonnées dans les Gorges du Verdon »	4,00 €	140 € (le lot)	<b>60 € (le lot)</b>

- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le



L'an deux mille dix-sept, le six septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	11 + 1	12
Total des voix : 12		

**Etaients présents :**

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
24/08/2017

**Ont donné pouvoir :**

**Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAURE

Délibération n°  
DEL17\_09\_B8\_12

**Justification du temps d'ingénierie des agents du syndicat mixte**

Par délibération en date du 7 juillet 2010, les membres du Bureau ont délibéré pour déterminer le coût d'ingénierie des agents du Parc lorsque ceux-ci sont mis à disposition dans le cadre de certains projets partenariaux. Ce chiffrage intégrait le coût salarial chargé et les frais de structure.

Cet investissement technique peut être justifié auprès de certains financeurs et sous certaines conditions, sur la base de la nature et du temps réellement consacré. Cela peut permettre de diversifier les sources de financement.

Le Président propose d'actualiser ces montants qui datent de 2010 et de rajouter les frais de déplacement le cas échéant.

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- décident de justifier le temps d'ingénierie selon les montants suivants :

	Direction	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Salaire + frais de structure 1 journée	350 €	300 €	250 €	200 €
Salaire + frais de structure ½ journée	175 €	150 €	125 €	100 €
Forfait déplacement (kms et repas) Déplacement sur territoire Parc	30 €	30 €	30 €	30 €
Déplacement hors territoire Parc	Indemnités kilométriques + forfait repas sur la base des tarifs applicables à la fonction publique			

- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

Le Président  
Bernard CLAP



**L'an deux mille dix-sept, le six septembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	11 + 1	12
Total des voix : 12		

**Etaient présents :**

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
24/08/2017

**Ont donné pouvoir :**

**Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAURE

Délibération n°  
DEL17\_09\_B8\_13

**Transition énergétique - Programme TEPCV : opportunité de financement de projets publics de rénovation énergétique (bâti et éclairage public) à partir de la vente de certificats d'économie d'énergie (CEE)**

Vu le code Général des collectivités Locales,

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la délibération du Bureau en date du 29 mars 2017, l'ouverture d'un compte au Registre National des Certificats d'Economies d'Energie (Emmy)

Le Président expose la possibilité pour le Parc du Verdon d'émarger à un programme dérogatoire du dispositif des CEE, dans les périmètres cumulés du Parc et du Pays A3V co-lauréats du programme TEPCV depuis 2015.

Ce programme est plus avantageux pour les territoires TEPCV et permet, au cours actuel de vente des CEE obtenus après réalisation des travaux, de financer ces derniers à un taux d'au moins 100 % des dépenses éligibles. Ces dernières sont listés précisément par le ministère et porte essentiellement sur de l'investissement dans la rénovation énergétique des parcs d'éclairage et de bâti publics. Le comité de pilotage TEPCV du 28 juillet dernier a proposé des options d'animation autour de cette nouvelle démarche, qui implique la contractualisation avec un opérateur agréé pour la collecte et le dépôt des CEE, et la mise en œuvre d'une animation territoriale dédiée pour l'ensemble du territoire TEPCV. Le Parc et la CCAPV doivent ainsi délibérer pour la rentrée sur l'opportunité d'impliquer le territoire dans ce dispositif.

Pour rappel le principe des CEE pose l'obligation à chaque fournisseur d'énergie dit « obligé » de faire faire des économies d'énergie à ceux qui en consomment, dits « éligibles » . Après avoir aidé les consommateurs à réduire leur consommation d'énergie et en avoir apporté la preuve, ces obligés obtiennent des CEE (en kWh cumulés actualisés, dit « Cumac »).

Les collectivités peuvent obtenir aussi des CEE après avoir réalisé certains travaux d'économie d'énergie et négocier leur vente aux obligés, dans la limite d'un seuil (quota) lié à la taille démographique du territoire.

Un système dérogatoire et simplifié de calcul des CEE (dit « programme PRO-INNO-08») est proposé aux collectivités faisant partie d'un territoire TEPCV.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

-décident de poursuivre la démarche dans une phase 3 autour de la mobilisation des Certificats d'économie d'énergie dans le cadre bonifié de TEPCV,

-décident de faire appel à un opérateur intermédiaire de récolte des CEE et mandatent le Président du Parc pour mener à bien cet affaire (validation des critères)

-décident de lancer consécutivement un appel à projet auprès des communes et intercommunalités pour repérer de nouveaux projets entrant dans les critères validés de la phase 3 CEE,

... / ...

Considérant l'opportunité d'accélérer l'engagement de nos territoires grâce au dispositif des CEE et plus particulièrement le potentiel à créer un fonds local autonome non dépendant des subventions publiques, les élus du Bureau du Verdon :

- décident de faire jouer la solidarité entre les communes et intercommunalités en proposant la création d'un fonds commun pouvant financer l'animation et le développement des projets d'économie d'énergie dans le territoire TEPCV, sur la base d'un écrêtage à 90 % de la prise en charge des dépenses par les CEE, et ainsi :
- proposent aux élus de la CCAPV le mode d'intervention et de péréquation suivant des CEE (à soumettre au prochain comité de pilotage) :

Pour les communes CCAPV hors PNRV :

Option 1 : CCAPV et PNRV mutualisent le temps de travail du chargé de projet PNRV et les communes ou l'intercommunalité valorisent pleinement les CEE auprès de l'opérateur sur la totalité de la somme valorisée auprès de l'opérateur. Cette option nécessitera l'élaboration d'une convention (*cf projet de convention ci-joint pour 2017-2020*).

Option 2 : CCAPV et PNRV mettent en place un système de péréquation plafonnant le financement des projets à 90% et collectant au sein d'un « pot commun » tout ce qui est supérieur à 90%. Ces montants alimenteront de nouveaux projets et l'ingénierie nécessaire à leur accompagnement

Pour le cas des communes de recoupement :

C'est un peu le même schéma, la CCAPV en fonction de ses compétences doit se prononcer sur ce que l'intercommunalité est en mesure de faire :

- soit la CCAPV prend en charge l'ingénierie et donc pas de reversement dans le pot commun,
  - soit ces communes sont traitées accompagnées comme les autres communes hors CCAPV et sont financées à la hauteur plafond de 90% de leurs projets.
- décident de valider la répartition thématique entre les territoires TEPCV Verdon et Luberon pour les communes de recoupement entre PNRV et DLVA suivant les critères suivants :
- TEPCV Luberon seront éligibles les communes DLVA/PNRV uniquement sur l'éclairage public,
  - TEPCV Verdon seront éligibles les communes DLVA/PNRV uniquement sur la rénovation des bâtiments publics.
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette opération.

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard CLAP



DEPARTEMENT DES ALPES  
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
06/09/2017

L'an deux mille dix-sept, le six septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	11 +	12
Total des voix : 12		

**Etaients présents :**11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdonreprésentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
24/08/2017

**Ont donné pouvoir :****Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAUREDélibération n°  
DEL17\_09\_B8\_14**Contrat d'apprentissage**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget du Parc ;

Le Président explique que M. Ulysse SIAUD, écocogarde saisonnier pendant 2 saisons estivales, a sollicité le Parc afin d'effectuer un contrat d'alternance dans le cadre de son Master professionnel Gestion de l'Environnement et Développement Durable, pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019.

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau de s'engager dans un contrat d'alternance avec Ulysse SIAUD en tant qu'écocogarde chargé de projet loisirs motorisés.

Au sein du pôle sites, paysages et aménagement du territoire, sous la coordination du technicien coordinateur des écocogardes, il aura pour mission l'animation et mise en œuvre de la stratégie du Parc relative à la maîtrise des loisirs motorisés.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à signer un contrat d'apprentissage avec M. Ulysse SIAUD, dans le cadre de son Master professionnel Gestion de l'Environnement et Développement Durable, pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 au CFA EPURE Méditerranée à Marseille
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conformeActe rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication leLe Président  
Bernard CLAP